

Directive

du 1^{er} septembre 2019

Sans obstacles pour les étudiants et étudiantes à la Haute école spécialisée de Fribourg (HES-SO//FR)

Une année après, synthèse suite à la mise en œuvre de la directive

Résumé et points clés

Après une année d'utilisation, on peut constater qu'il y a relativement peu de cas déclarés (35 au total pour la HES-SO//FR), nous sommes loin de la déferlante crainte par certains. Il faut cependant relever que cette directive est encore peu connue.

Les principaux points d'ajustement recensés (propositions) sont raisonnables et ne mettent pas en cause le concept.

La directive « HES-SO//FR sans obstacles » est entrée en vigueur le 1er septembre 2019. De par la nature du document, cette directive n'avait pas l'ambition de régler tous les détails opérationnels. D'autre part, une certaine marge de liberté est laissée aux écoles dans la mise en œuvre de la directive.

Après une année « d'utilisation » de la directive, il apparaît utile de faire le point sur certains de ces éléments.

Les questions posées pour chaque école étaient :

- Mesures accordées
- Ressources nécessaires et financement (temps, personnes, ...)
- Début, durée de la mesure
- Nombre de demandes,
- Nombre d'octrois
- Réussite ou non des études
- Remarque particulière, difficultés rencontrées, proposition d'amélioration

| | | | | | |
|---------------------|----|-------------------|----|---------------------|---|
| Demandes HES-SO//FR | 35 | Octroi HES-SO//FR | 26 | En cours HES-SO//FR | 9 |
|---------------------|----|-------------------|----|---------------------|---|

Tableau 1 : Statistique des demandes suite à la mise en œuvre de la directive HES-SO//FR sans obstacles

Types de mesures accordées

Dans la plupart des cas, la mesure accordée consiste en **temps supplémentaire** (ou mesure équivalente (réduction nombre de question, ...)).

On peut aussi relever l'autorisation d'utiliser des dictionnaires et l'adaptation des supports, ou la possibilité de passer des examens dans une salle séparée, et un ordinateur, pris en charge par la filière.

Mathias Rossi, 07.06.20,